

CAHIER TECHNIQUE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

CRIT du 20 mars 2026

Table des matières

Panorama des installations aidées par la DJA en 2025

I.	Typologie des projets d'installation	4
I.1	Profil des nouveaux installés	4
I.2	Les orientations de production	5
I.3	La localisation des projets d'installation	6
I.4	Les montants de la DJA 2025.....	8
	Les montants par profil de jeunes installés.....	8
	Les montants suivant les orientations de productions	9
	Les montants de DJA suivant la localisation.....	9
I.4	Données départementales - chiffres clés des DJA 2025	10

Panorama des installations aidées par la DNA en 2025

II.	Typologie des projets d'installation	12
II.1	Profil des nouveaux installés	12
I.2	Les orientations de production	12
I.3	La localisation des projets d'installation	13
I.4	Les modulations	13

Bilan AITA en 2025

Bilan ACJA

Bilan Accompagnement en 2025

Bilan Transmission en 2025

Bilan CEFI en 2025

Bilan ETA en 2025

Bilan REJ en 2025

Panorama des installations aidées par la DJA en 2025

832 installations aidées en 2025 en Occitanie



34%
sont des femmes

41%

produisent en bio



48%

sont Hors Cadre Familial

- Voie n°1 : 89% ont un diplôme agricole de niveau 4 minimum
1% sont en APCR (acquisition progressive des compétences requises)
- Voie n°2 : 10% ont un diplôme non agricole de niveau 4

PALMARES DE PRODUCTION



21% bovins viande

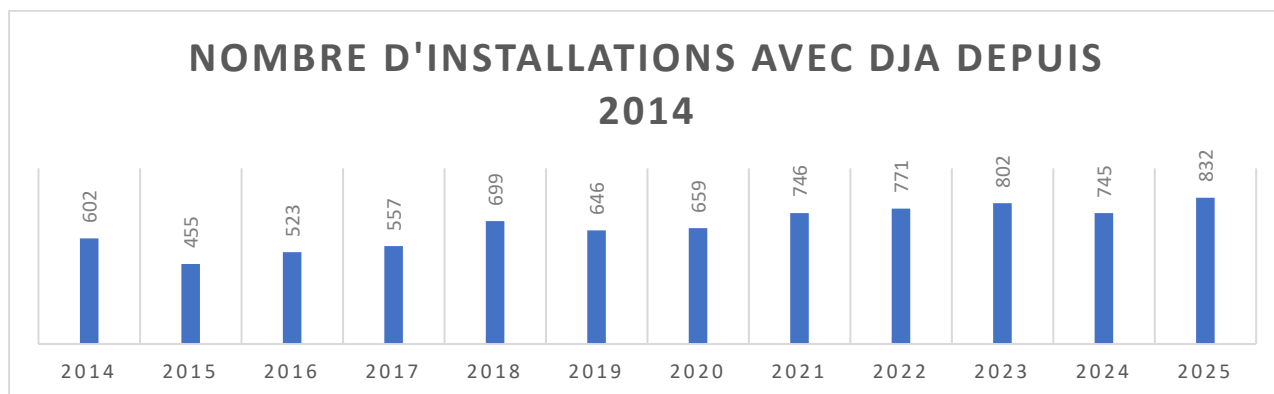


9,1% grande culture



9,5% maraîchage

En 2025, 832 installations ont été aidées via la dotation jeune agriculteur (DJA) en région Occitanie, un niveau jamais atteint.



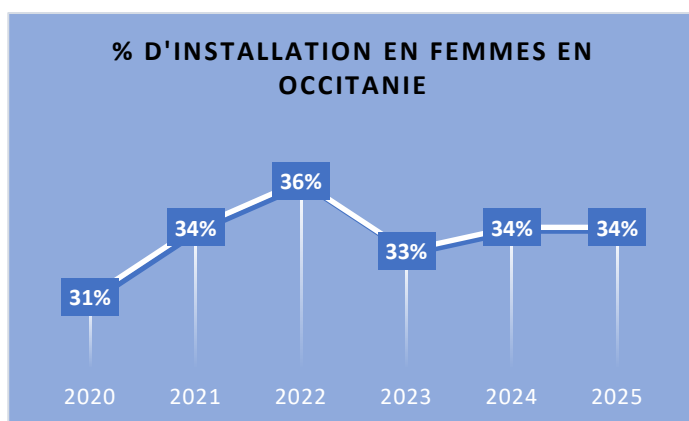
	2025	2024
Montants engagés DJA	21,6 M€	24,9 M€
Dont Région	8,6 M€	6,4 M€
Dont FEADER	12,9 M€	18,5 M€

I. Typologie des projets d'installation

I.1 Profil des nouveaux installés

En 2025, les femmes représentent 34 % des bénéficiaires de la DJA.

La mise en place de la modulation *Cheffe d'exploitation* a permis d'activer une bonification de 2000 € par projet d'installation mobilisant ainsi 568 K€ supplémentaires sur les DJA 2025.



En matière de compétences requises, quel que soit le sexe du bénéficiaire, la majorité (89%) des dossiers déposés ont obtenu la DJA via la voie n°1, c'est-à-dire grâce à la détention d'un diplôme agricole d'au moins un niveau 4.

Tableau 1: répartition des bénéficiaires de la DJA par sexe et niveau de diplôme

Homme	66%
Acquisition progressive des compétences requises du cas n°1	0%
Cas n°1 - Titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4 minimum	91%
Cas n°2 - Titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum (hors agricole)	8%
Femme	34%
Acquisition progressive des compétences requises du cas n°1	1%
Cas n°1 - Titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4 minimum	85%
Cas n°2 - Titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum (hors agricole)	13%

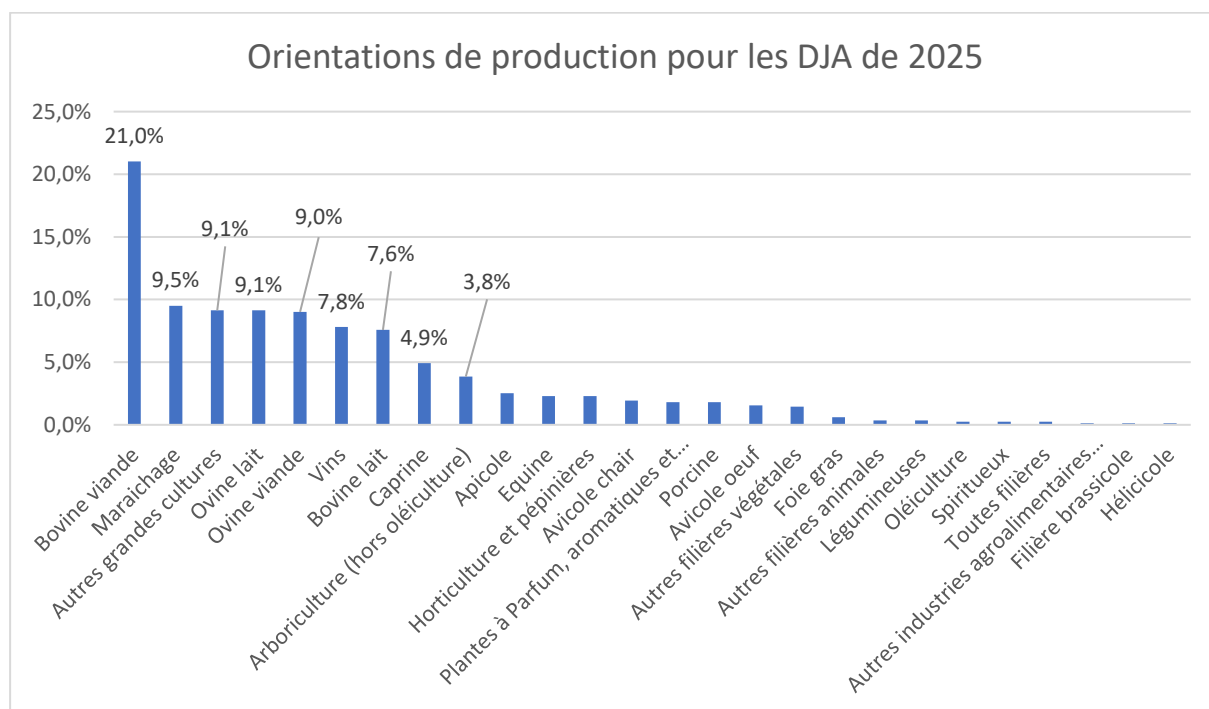
La part des hors cadre familiaux est passée de 37 % en 2020 à 48 % en 2025 en Occitanie.

1.2 Les orientations de production

Cette année encore, les productions animales représentent plus de la moitié des projets d'installation aidés (62 %), dont 21 % en bovins viande en atelier principal.

La prédominance des orientations animales se vérifie quels que soient le sexe des porteurs de projet ou le type d'installation (ITP, ITS, IP). Même parmi les installations hors cadre familial, 49 % concernent les filières animales.

Enfin, les installations en productions animales se situent majoritairement en zones de montagne (66 %), contre 34 % en zones de plaine et zones défavorisées.



Bien que les orientations principales des installations agricoles en Occitanie restent dominées par quelques grandes filières (notamment les bovins viande avec 21 %), le graphique met

en évidence une forte dispersion des productions secondaires, qui représentent collectivement environ 20 % des installations.

Toutefois, cette lecture masque une réalité essentielle : la diversification intra-exploitation. En effet, de nombreuses exploitations combinent plusieurs ateliers de production ou développent des activités complémentaires (transformation, circuits courts), non visibles dans ces données. Ainsi, la diversification agricole en Occitanie est en réalité plus importante que ne le suggère la seule analyse des orientations principales.

I.3 La localisation des projets d'installation

Le nombre de DJA en Occitanie repart nettement à la hausse en 2025 (832 dossiers programmés), dépassant même le niveau de 2023.

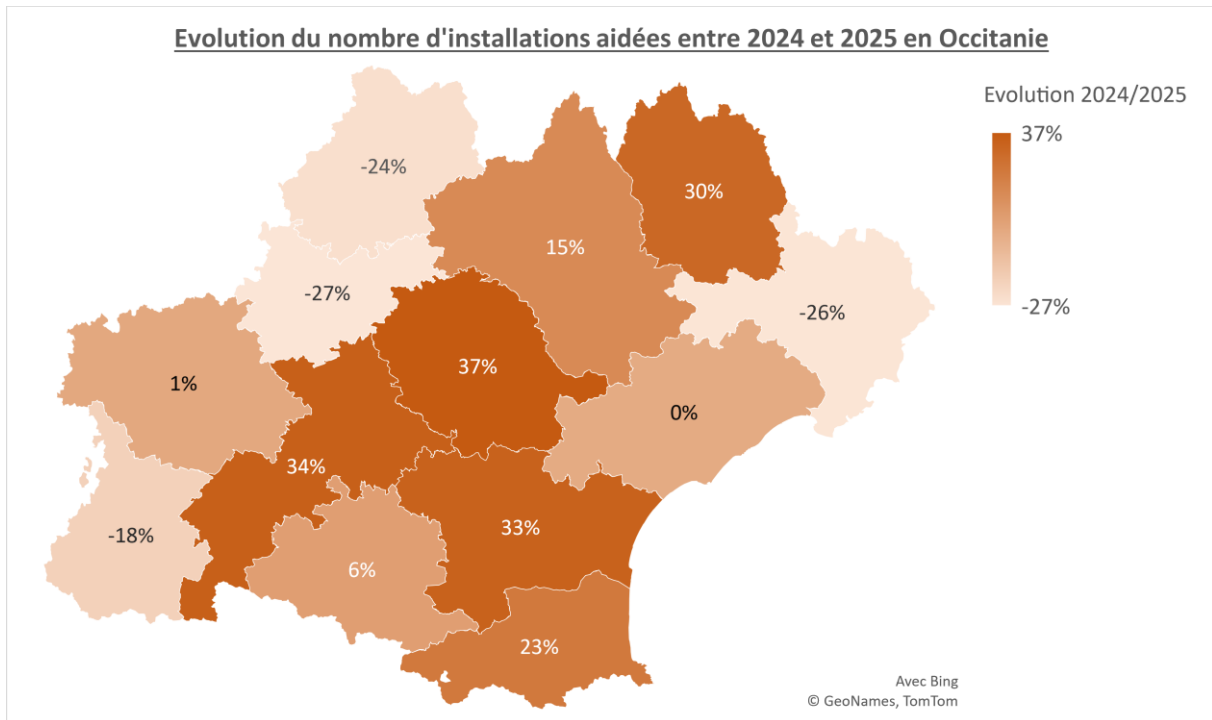
En 2024, on a constaté une baisse temporaire du nombre de dossiers (745 dossiers). Cela s'explique par la forte activité en 2023 (802 dossiers), liée à la fin du dispositif DJA RDR3 : beaucoup de porteurs de projet ont déposé leur dossier avant la clôture. Pour information, la DJA RDR4 a ouvert les dépôts sur EUROPAC le 18 janvier 2024.

La plupart des départements suivent le même schéma : **baisse en 2024**, puis **hausse en 2025**. Le niveau de **2025** dépasse souvent celui de **2023**, montrant un rebond global.

2024 est une année de recul dans presque tous les départements, suivie en 2025 par un **rebond généralisé**, parfois au-delà des niveaux de 2023. Les départements du territoire avec un nombre de DJA important restent **l'Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Tarn**.

Tableau 2: répartition des installations aidées par département

	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Haute-Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Hautes-Pyrénées	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne	TOTAL OCCITANIE
2022	46	38	151	44	42	75	41	44	62	62	41	70	55	771
2023	79	44	156	41	59	66	43	34	76	64	30	66	44	802
2024	51	34	138	43	48	69	59	52	48	67	31	48	57	745
2025	54	51	162	34	73	70	59	42	69	57	40	76	45	832



Le nombre de dossiers DJA a été en augmentation sur tous les départements à l'exception de certains départements. L'Aveyron reste le 1er département en termes d'installations aidées.

La réforme des zones défavorisées simples entrée en application en 2019 s'est traduite, pour la région Occitanie, par le maintien de 1960 communes, l'entrée de 474 communes et la sortie de 178 communes.

Cette année encore, la prédominance d'installations dans les zones de montagne ou défavorisée se retrouve indépendamment du sexe du bénéficiaire ou du caractère hors cadre familial.

Répartition des installations aidées par la DJA en 2025

Zone de montagne	48%
Zone de plaine	10%
Zone défavorisée	42%

Logiquement, les productions animales couvrent la très grande majorité des productions en zone de montagne.

Zone de montagne	
Bovine viande	32%
Ovine lait	17%
Bovine lait	11%
Ovine viande	10%
Caprine	7%

Zone de plaine	
Vins	30%
Autres grandes cultures	17%
Arboriculture (hors oléiculture)	16%
Maraichage	10%

Zone défavorisée	
Autres grandes cultures	17%
Maraichage	15%
Bovine viande	13%
Ovine viande	10%
Vins	9%

1.4 Les montants de la DJA 2025

Les montants de base, déterminés en fonction de la zone d'installation, peuvent être majorés par l'activation de modulations.

Occitanie		
Détail des modulations par dossiers DJA 2025 en Occitanie	nbre	%
Hors cadre familial	399	48%
Niveau 1 - Agriculture Bio	345	41%
Niveau 2 - HVE ou Label Bas Carbonne	154	19%
Niveau 3 - GIEE ou DEPHY fermes	14	2%
Action 1 - Création nette d'emploi	224	27%
Action 2 - Emploi collectif	112	13%
Action 1 - CUMA	495	59%
Action 2 - Autres démarches collectives	349	42%
Action 3 - Diversification	289	35%

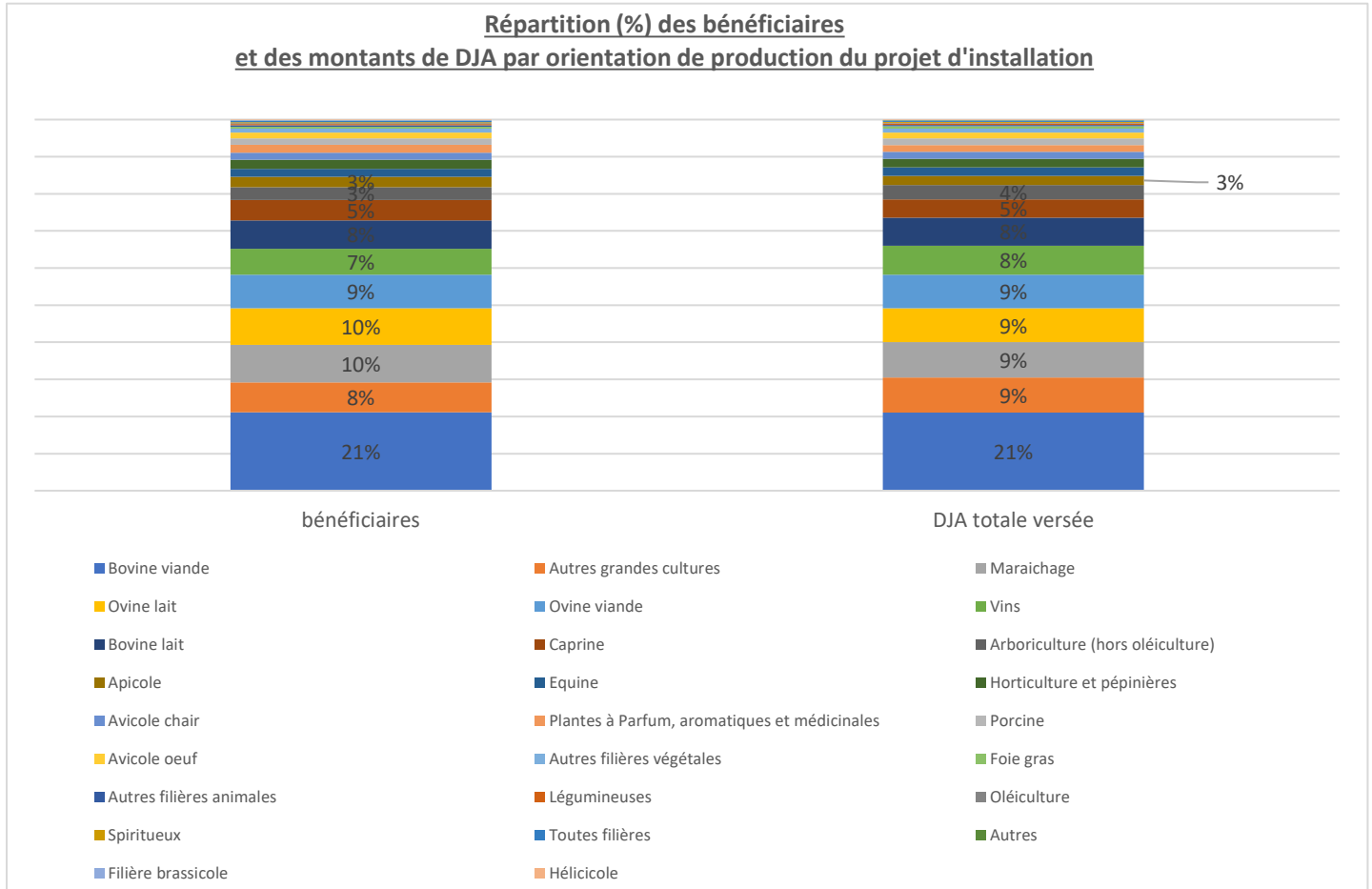
Les montants par profil de jeunes installés

En 2025 en Occitanie, le montant moyen de la DJA est plus élevé pour les femmes (27 797,54 €) que pour les hommes (25 024,64 €), soit un écart d'environ 2 773 €. Cette différence peut s'expliquer par la structure des projets ou par l'accès à certaines majorations dans les dossiers.

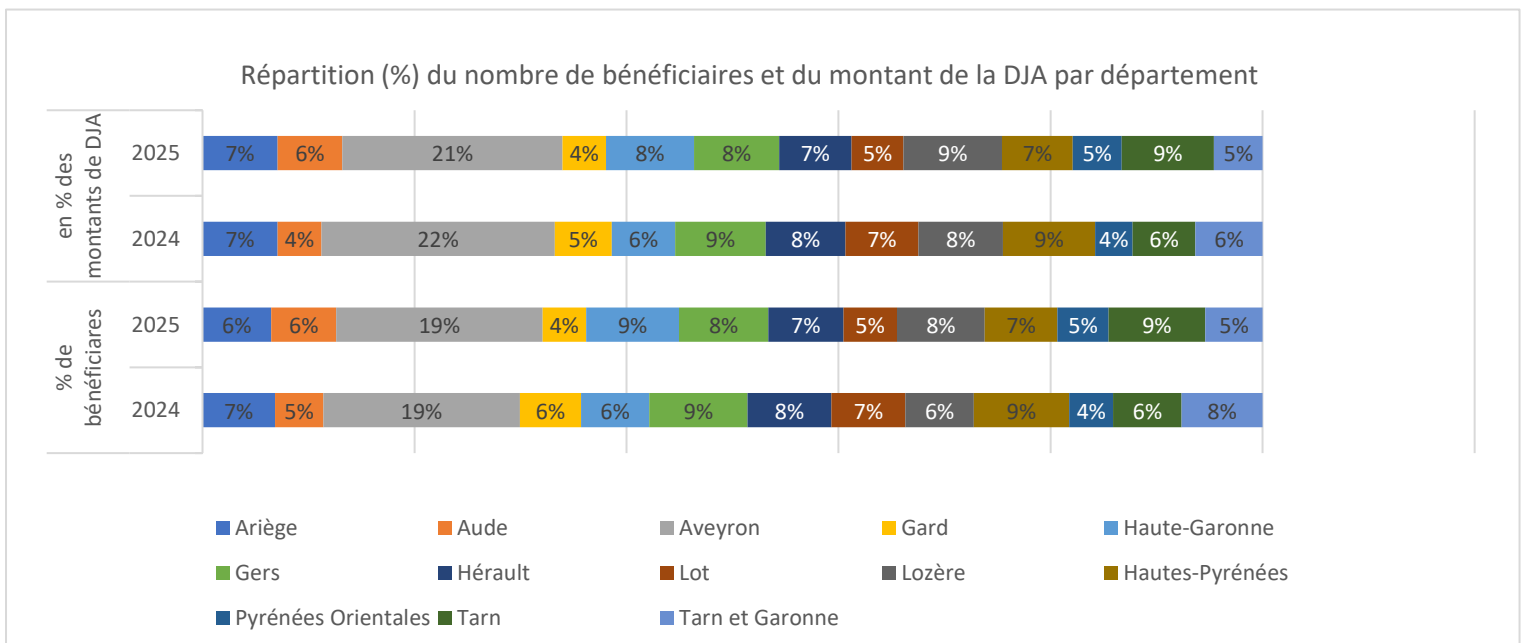
	DJA 2025
Homme	25 024,64 €
Femme	27 797,54 €

Les montants suivant les orientations de productions

Le graphique met en parallèle la répartition des bénéficiaires de la DJA et celle des montants totaux versés, selon les orientations de production des projets d'installation. Cela suggère que le niveau moyen d'aide par projet est relativement homogène entre ces filières.



Les montants de DJA suivant la localisation



I.4 Données départementales - chiffres clés des DJA 2025

	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Haute-Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Hauts-Pyrénées	Pyrénées Orientales	Tarn	Tarn et Garonne	Total général
Zone de montagne	34	24	146	10	14		22	10	69	25	17	28	1	400
Zone de plaine		4		7	7	5	18			6	21		14	82
Zone défavorisée	20	23	16	17	52	65	19	32		26	2	48	30	350
Acquisition progressive des compétences requises du cas n°1						1			1	2	1			5
Cas n°1	51	43	160	26	65	61	50	38	60	52	33	68	36	743
Cas n°2	3	8	2	8	8	8	9	4	8	3	6	8	9	84
Modulation 1 - Hors cadre familial	39	33	38	26	45	37	33	16	28	26	25	35	18	399
Modulation 2 - Cheffe d'exploitation	27	18	36	11	23	35	22	14	24	22	16	20	16	284
Niveau 1 - Agriculture Bio	37	28	31	19	37	51	29	16	15	17	24	20	21	345
Niveau 2 - HVE ou Label Bas Carbone	1	5	66	10	1	2	18	16	14	1	5	10	5	154
Niveau 3 - GIEE ou DEPHY fermes	1		3		2	1	1		2	1		1	2	14
Action 1 - CUMA	23	10	152	8	27	43	8	36	59	34	9	58	28	495
Action 2 - Autres démarches collectives :	2	17	96	17	12	25	35	21	40	24	18	32	10	349
Action 3 - Diversification	22	20	26	20	27	30	27	17	20	23	18	23	16	289
Action 1 - Création nette d'emploi	7	12	43	13	26	27	16	10	20	13	14	10	13	224
Action 2 - Emploi collectif	9	1	19	3	7	6	3	8	17	22	12	3	2	112

Panorama des installations aidées par la DNA en 2025

158 installations aidées
en 2025 en Occitanie

7 595 € de DNA Moyenne



50%
sont des femmes

70%
produisent en bio



43%
Installés en zone montagne

80%
Ont plus de 40 ans

- Voie n°1 : 56% ont un diplôme agricole de niveau 4 minimum
- Voie n°2 : 44% ont un diplôme non agricole de niveau 4

PALMARES DE PRODUCTION

12% vins



16% maraîchage



II. Typologie des projets d'installation

II.1 Profil des nouveaux installés

En 2025, les femmes représentent 50 % des bénéficiaires de la DNA contre 44% sur les 5 années du dispositif PASS INSTALLATION.

La mise en place de la modulation *Cheffe d'exploitation* a permis d'activer une bonification de 1 000 €, mobilisant ainsi 79 K€ supplémentaires sur les DNA 2025.

En matière de compétences requises, quel que soit le sexe du bénéficiaire, plus de la moitié (56%) des dossiers déposés ont obtenu la DNA via la voie n°1, c'est-à-dire grâce à la détention d'un diplôme agricole d'au moins un niveau 4 (dont 30% sont des femmes)

Tableau 3: répartition des bénéficiaires de la DNA par sexe et niveau de diplôme

Femme	50%
Voie 1 - Titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4	61%
Voie 2 - Titulaire d'un diplôme agricole de niveau 3 ou diplôme non agricole de niveau 4	39%
Homme	50%
Voie 1 - Titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4	51%
Voie 2 - Titulaire d'un diplôme agricole de niveau 3 ou diplôme non agricole de niveau 4	49%

En 2025, 80% des bénéficiaires de la DNA ont plus de 40 ans contre en moyenne 46% des bénéficiaires du dispositif PASS INSTALLATION (sur les 5 ans du dispositif).

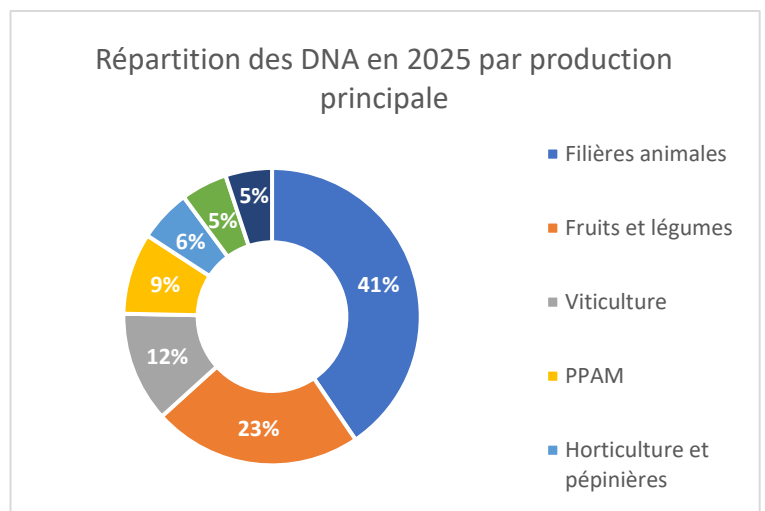
27 bénéficiaires de la DNA (soit 17%) ont auparavant réalisé un CEFI.

I.2 Les orientations de production

En 2025, 64% des installations avec une DNA se répartissent entre la filière animale (41%) et la filière végétale fruits et légumes (23%).

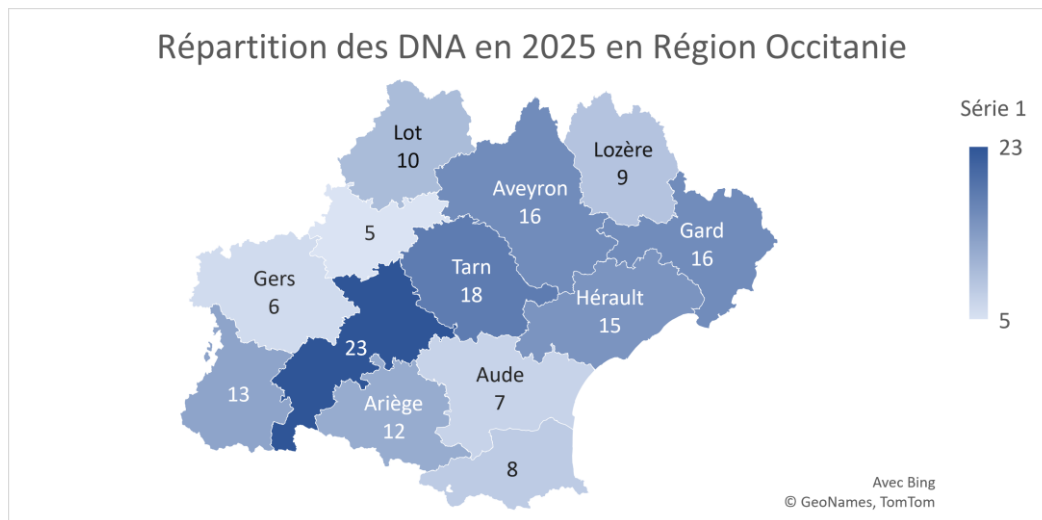
Au sein de la filière animale, les ateliers de productions principaux sont bovins viande, ovins viande, caprins. Ils sont localisés majoritairement dans les départements de l'ouest (ex Midi-Pyrénées)

Au sein de la filière fruits et légumes, la majorité des installations se font en maraîchage.



1.3 La localisation des projets d'installation

Le département de la Haute-Garonne enregistre le plus grand nombre de dossiers d'installation (DNA), en grande partie grâce à l'attractivité de l'agglomération toulousaine. On y observe également un profil marqué de personnes en reconversion, souvent orientées vers des activités comme le maraîchage, qui nécessitent des surfaces foncières plus réduites. Dans ce contexte, la métropole présente un potentiel intéressant pour attirer ces profils (porteurs de projet de plus de 40 ans).



1.4 Les modulations

70 % des installations aidées en DNA ont un projet labellisé AB.

Ces projets concernent essentiellement la filière végétale (fruits et légumes, plantes à parfum aromatiques et médicinales, viticulture).

30% des bénéficiaires de la DNA sont adhérents à une CUMA.

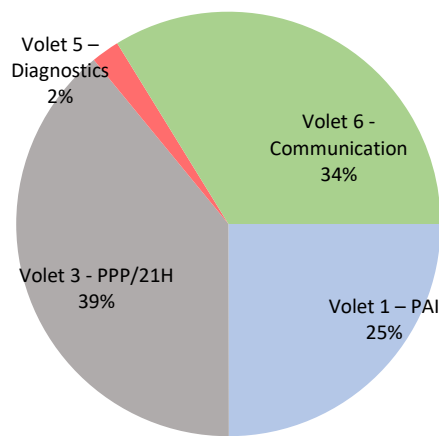
32 % des bénéficiaires de la DNA ont une démarche collective dont l'adhésion à un signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) à majorité pour des installations en viticulture

Modulation "Projet agroécologique"	79%	AB	70%
		HVE/Bas carbone	9%
Modulation "Projet générateur de valeur ajoutée"	62%	Modulation CUMA	30%
		Modulation démarches collectives	32%
		<i>dont atelier collectif de transformation</i>	6%
		<i>dont point de vente collectif</i>	8%
		<i>dont SIQO</i>	18%

Modulation "Projet valorisant le patrimoine génétique	8%	Modulation CPBR	8%
---	----	-----------------	----

Bilan de l'AITA 2025

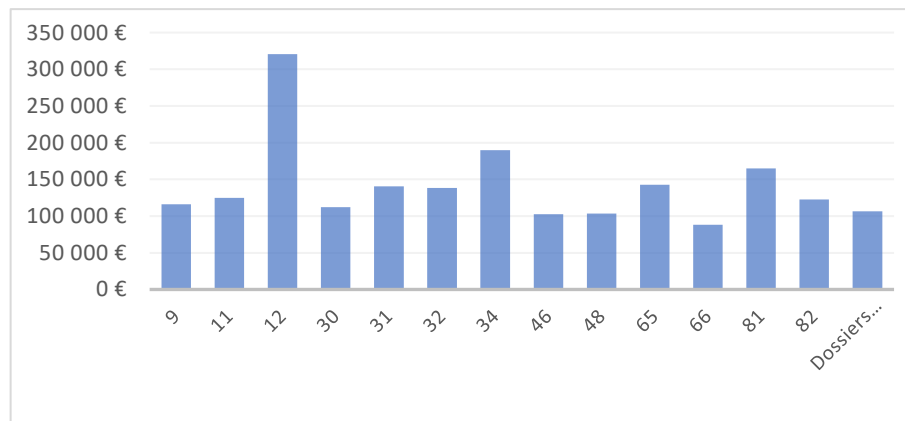
L'AITA s'articule autour de 4 volets ouverts en Occitanie pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des exploitations des futurs cédants notamment par le biais d'actions de formation, de conseil, de communication et d'information. **Le budget total pour l'année 2025 sur ce dispositif s'élève à 1,97M€.**



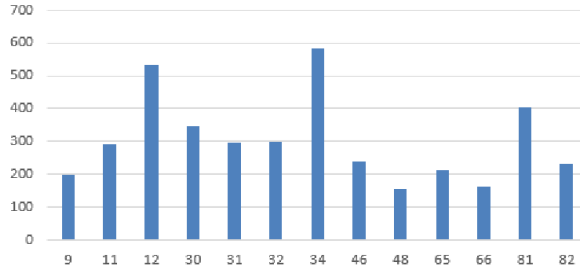
Volet	Descriptif	% du budget total
Volet 1	Accueil de tous les porteurs de projet via les points accueil installation-transmission	25%
Volet 3	Préparation à l'installation via la réalisation d'un plan de professionnalisation personnalisé et les stages constitutifs	39%
Volet 5	Accompagnement individuel des cédants	2%
Volet 6	Communication et animation	34%

La répartition des montants par département, tous volets confondus est la suivante :

Source DRAAF Occitanie



Nombre d'accueils dans les PAI en 2025



Source CRAO

PPP / Stages 21h en 2025

Dpt	Nbre sessions effectuées	Nbre stagiaires formés
9	6	77
11	5	80
12	15	226
30	5	57
31	7	102
32	8	93
34	7	59
46	5	79
48	3	48
65	6	76
66	4	48
81	7	122
82	4	61
Total région	82	1128

Source DRAAF _ données 2025 non consolidées

Dans le détail, les montants par départements et par volet, incluant l'ensemble des structures financées (tous réseaux confondus : CA, ADEAR/TV, CUMA, JA).

	Volet 1 - PAI	Volet 3 - PPP/21H	Volet 5 – Diagnostics	Volet 6 - Communication
09-Ariège	28 458 €	48 220 €		39 624 €
11-Aude	39 630 €	50 960 €		34 133 €
12-Aveyron	64 326 €	136 763 €	20 996 €	98 736 €
30-Gard	46 350 €	38 550 €		27 103 €
31-Haute-Garonne	34 800 €	69 100 €		36 455 €
32-Gers	39 860 €	58 420 €		39 932 €
34-Hérault	51 474 €	77 800 €		60 739 €
46-Lot	27 702 €	38 200 €		36 792 €
48-Lozère	30 390 €	42 680 €		30 296 €
65-Hautes-Pyrénées	30 348 €	54 360 €	19 500 €	38 694 €
66-Pyrénées-Orientales	30 768 €	28 740 €	2 000 €	26 523 €
81-Tarn	37 404 €	77 880 €		49 597 €
82-Tarn-et-Garonne	31 356 €	49 820 €		41 578 €
Dossiers régionaux				106 599 €
TOTAL	492 866 €	771 493 €	42 496 €	666 807,55 €

- **Volet 1** : un PAI par département, budget affecté selon une clef de répartition nationale ;
- **Volet 3** : réponse à toutes les demandes de stages ;
- **Volet 5** : mobilisation peu importante mais réactivée avec l'agrément de nouvelles structures en 2025 ;
- **Volet 6** : actions régionales de coordination et d'animation de réseau, observatoire régional IT, actions d'information et de sensibilisation sur la transmission.

Agrément volet 5 _ Diagnostic transmission

Afin de favoriser les installations, le volet 5 de l'AITA prévoit des actions de diagnostics et de conseils auprès des cédants pour les accompagner dans la préparation à la transmission de leurs exploitations.

Ces actions doivent être réalisées par des structures agréées qui percevront directement les subventions pour la réalisation des prestations de diagnostics et de conseils.

Un appel à candidatures, lancé par la DRAAF Occitanie, a permis d'agréer ces structures pour 1 an, renouvelable.

Structures agréées Volet 5 AITA

Source DRAAF Occitanie

Dpt	Total	ADEAR	CA	Cerfrance	Structure privée
9	2				
11	1				
12	2				
30	2				
31	1				
32	3				
34	1				
46	3				
48	1				
65	1				
66	1				
81	1				
82	1				
OC	1				
Total	21	5	13	2	2

Agrée

Inéligible

Bilan de l'ACJA

Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs (ACJA)

L'ACJA fait partie des aides découplées du 1er pilier de la PAC. Elle accompagne la première installation des jeunes agriculteurs, en complément des autres dispositifs. L'ACJA a bénéficié pour les campagnes 2026 et 2027 d'un redéploiement de 55M€ des reliquats FEADER 2023 et 2024.

Pour bénéficier de l'ACJA, le JA réunit : une condition d'âge, une condition de 1ère ou récente installation et une condition de diplôme ou de compétence.

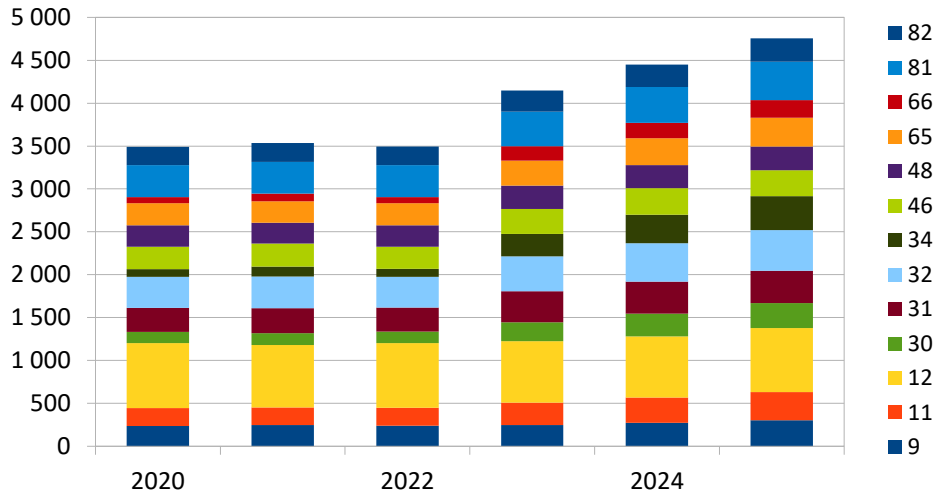
Depuis 2023, l'aide est forfaitaire (quel que soit la SAU), d'un montant d'environ 4 300€/an/ déclarant PAC JA, et est actionnable si le JA détient une fraction de DPB.

Ces nouvelles modalités ont fortement augmenté le nombre de bénéficiaires (4 700 en 2025) et les montants mobilisés (20M€ en 2025).

ACJA : Nombre de bénéficiaires et montants mobilisés entre 2020 et 2025 par département

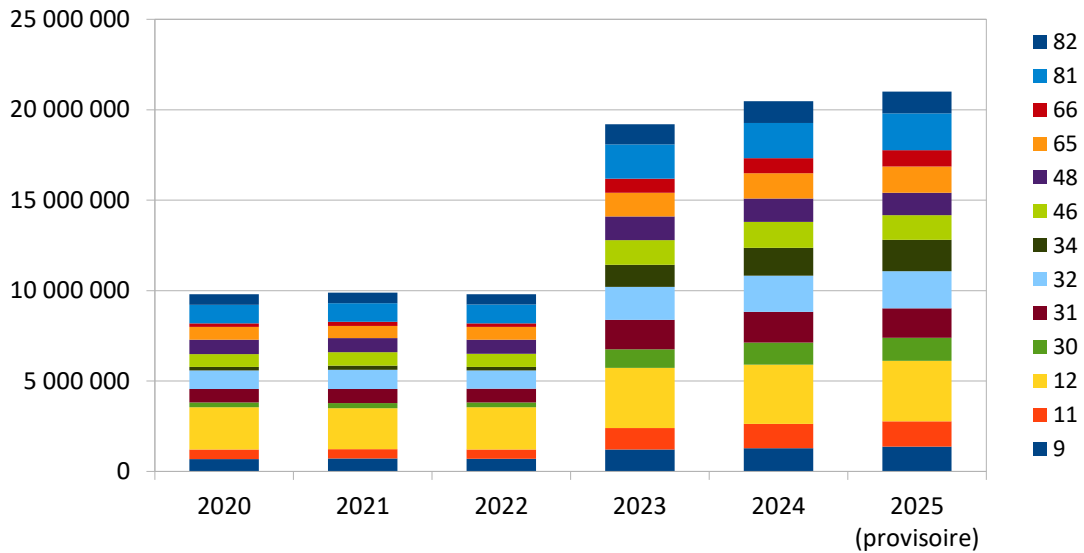
ACJA : évolution du nombre de bénéficiaires

Source SRISET/ASP



ACJA : Montants payés

Source SRISET/ASP



En détail

Source SRISET/ASP

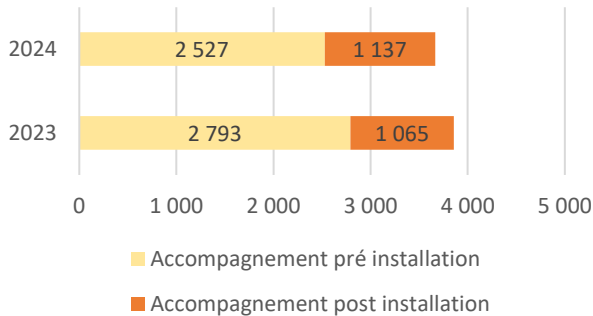
	2020		2021		2022		2023		2024		2025 (provisoire)	
	Nb	Montants	Nb	Montants	Nb	Montants	Nb	Montants	Nb	Montants	Nb	Montants
Occitanie	3 492	9 792 354	3 536	9 884 433	3 493	9 795 909	4 149	19 204 337	4 451	20 476 012	4 755	20 994 617
Ariège	9	238	248	687 028	239	711 522	248	690 546	274	1 289 732	303	1 364 731
Aude	11	209	204	530 069	209	511 635	262	530 030	294	1 188 352	330	1 399 933
Aveyron	12	756	727	2 323 526	756	2 268 755	715	2 323 526	712	3 338 030	745	3 346 785
Gard	30	132	139	270 302	132	286 328	222	270 328	265	1 018 594	293	1 284 158
Haute-Garonne	31	280	292	755 257	280	782 651	359	755 257	375	1 626 378	376	1 624 763
Gers	32	359	368	1 020 477	359	1 065 902	407	1 020 477	447	1 827 508	473	2 045 421
Hérault	34	92	116	192 843	92	230 123	263	192 844	334	1 224 292	397	1 740 774
Lot	46	259	268	713 164	259	728 383	291	713 164	308	1 367 201	302	1 356 670
Lozère	48	252	244	795 194	252	786 561	271	795 194	270	1 295 627	276	1 238 400
Hautes-Pyrénées	65	257	249	707 942	257	681 217	292	707 942	313	1 318 186	335	1 456 369
Pyrénées-Orientales	66	70	90	191 940	70	219 652	170	191 988	177	781 801	206	820 430
Tarn	81	373	371	1 034 227	373	1 029 204	400	1 034 227	419	1 881 250	447	2 029 404
Tarn-et-Garonne	82	215	220	570 384	215	582 499	249	570 384	263	1 130 657	272	1 200 012

données au 17/12/2025

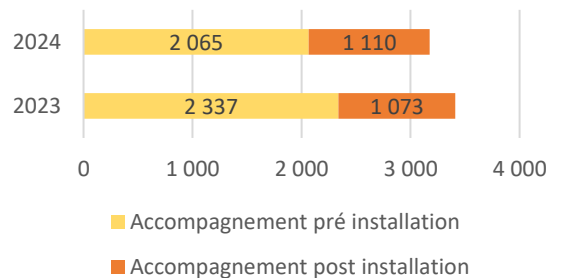
Bilan de l'accompagnement 2024

La Région Occitanie mobilise 1 million d'euros à l'Accompagnement à l'installation ; 26 structures sont labellisées.

Accompagnement en nombre de jours en Occitanie

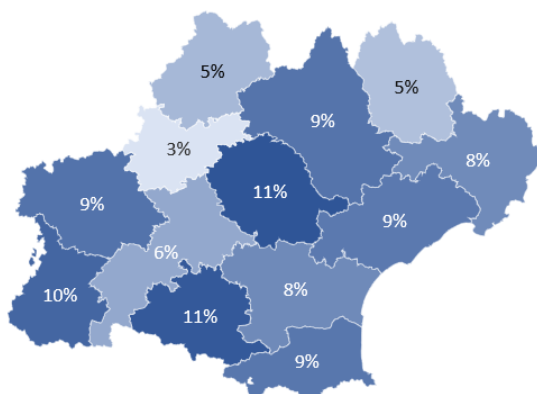


Accompagnement en nombre de porteurs de projet en Occitanie



	ARIEGE	LOZERE	GERS	AUDE	AVEYRON	GARD	HAUTE-GARONNE	HAUTES-PYRENEES	HERAULT	LOT	PYRENEES-ORIENTALES	TARN	TARN ET GARONNE	Total général
Accompagnement total 2024 en nombre de porteurs de projet	329	145	282	241	280	239	187	305	271	159	275	336	82	3131
Accompagnement pré-installation 2024 en nombre de porteurs de projet	170	122	221	233	215	206	37	118	245	99	160	182	57	2065
Accompagnement post-installation 2024 en nombre de porteurs de projet	162	24	65	8	70	35	151	190	30	66	123	158	28	1110

Répartition (en %) du nombre de porteur de projet par département en 2024



Bilan de la transmission 2024

La Région Occitanie mobilise 400 000 € à la transmission ; 32 structures sont labellisées pour la programmation 2023-2027.

Année	Accompagnement total	
	Nb de pdp	Nb de jours
2024	228	466

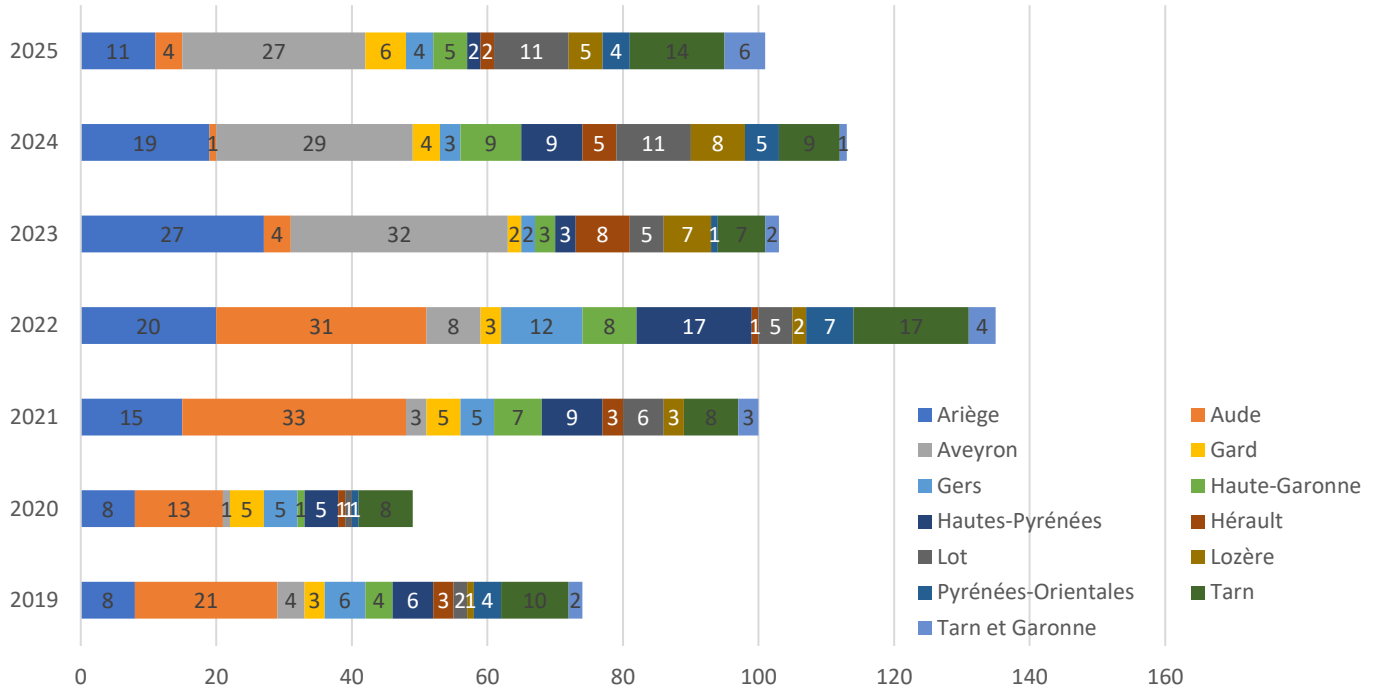
	ARIEGE	LOZERE	GERS	AUDE	AVEYRON	GARD	HAUTE-GARONNE	HAUTES-PYRENEES	HERAULT	LOT	PYRENEES-ORIENTALES	TARN	TARN ET GARONNE
Nb de pdp	20	8	22	23	52	22	3	13	2	20	8	18	17
Nb de jours	33	20	31	31	138	29	6	33	6	25	26	39	49

Structures labellisées Transmission		
ADEAR Ariège	Chambre d'Agriculture Ariège	Cerfrance Garonne et Tarn (81/82)
ADEAR Aude	Chambre d'Agriculture Aude	Cerfrance Aveyron
ADEAR Aveyron	Chambre d'Agriculture Aveyron	Cerfrance Lot
ADEAR Gard	Chambre d'Agriculture Gard	Cerfrance Lozère
ADEAR Haute-Garonne	Chambre d'Agriculture Haute-Garonne	Cerfrance Gascogne Occitane (09/31/32)
ADEAR Gers	Chambre d'Agriculture Gers	Cerfrance Hautes-Pyrénées
ADEAR Lot	Chambre d'Agriculture Hérault	Cerfrance Midi-Méditerranée (11/30/34/66)
ADEAR Lozère	Chambre d'Agriculture Lot	
ADEAR Hautes-Pyrénées	Chambre d'Agriculture Lozère	
ADEAR Tarn	Chambre d'Agriculture Hautes-Pyrénées	
ADEAR Tarn et Garonne	Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales	
TERRES VIVANTES	Chambre d'Agriculture Tarn	
	Chambre d'Agriculture Tarn et Garonne	

Bilan CEFI 2025

Réunion d'information
sur le nouveau
règlement pour les
réseaux
d'accompagnement faite
le 3 juillet 2025
SDCIV

Nombre de dossiers CEFI par année et par département



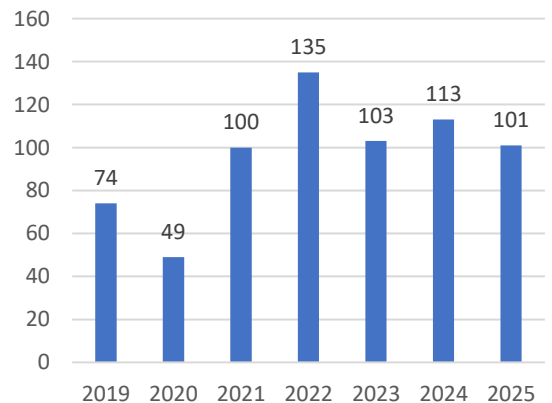
Plan Régional Installation

Contrat Emploi Formation Installation (CEFI) - 2024-FCS-0388

Récapitulatif du nombre de CEFI pour l'année 2025

Département d'accueil du stagiaire	Nombre de dossiers cumulés en 2025
Ariège	11
Aude	4
Aveyron	27
Gard	6
Gers	4
Haute-Garonne	5
Hautes-Pyrénées	2
Hérault	2
Lot	11
Lozère	5
Pyrénées-Orientales	4
Tarn	14
Tarn et Garonne	6
TOTAL	101

Nombre de CEFI en Occitanie par année



Bilan REJ 2025

- Accompagner financièrement un jeune en création-reprise d'une exploitation agricole ou en formation professionnelle agricole :
- Doit être accompagné pour construire son projet
- Doit être demandeur d'emploi
- 18-29 ans

Dispositif REJ-Créateurs	DEPARTEMENT-OF	ADA_Lib. Département	Nbre-dossiers REJ Créateurs	dont Nbre-dossiers REJ Créateurs volet Agricole 2024
REJ Créateurs	009	ARIEGE	4	4
REJ Créateurs	011	AUDE	4	3
REJ Créateurs	012	AVEYRON	8	8
REJ Créateurs	030	GARD	1	1
REJ Créateurs	031	HAUTE-GARONNE	50	4
REJ Créateurs	065	HAUTE PYRENEES	1	1
REJ Créateurs	032	GERS	1	1
REJ Créateurs	034	HERAULT	17	7
REJ Créateurs	046	LOT	3	3
REJ Créateurs	048	LOZERE	2	2
REJ Créateurs	066	PYRENEES-ORIENTALES	0	0
REJ Créateurs	081	TARN	7	6
REJ Créateurs	082	TARN-ET-GARONNE	2	2
		Somme :	100	42

Données 2025 :

Dispositif REJ-Créateurs	DEPARTEMENT-OF	ADA_Lib. Département	Nbre-dossiers REJ Créateurs	dont Nbre-dossiers REJ Créateurs volet agricole 2025
REJ Créateurs	009	ARIEGE	4	4
REJ Créateurs	011	AUDE	5	5
REJ Créateurs	012	AVEYRON	15	14
REJ Créateurs	030	GARD	5	5
REJ Créateurs	031	HAUTE-GARONNE	30	5
REJ Créateurs	032	GERS	0	0
REJ Créateurs	034	HERAULT	11	2
REJ Créateurs	046	LOT	0	0
REJ Créateurs	048	LOZERE	3	0
REJ Créateurs	065	HAUTES PYRENEES	0	0
REJ Créateurs	066	PYRENEES-ORIENTALES	1	1
REJ Créateurs	081	TARN	5	5
REJ Créateurs	082	TARN-ET-GARONNE	1	0
		Somme :	80	41

Bilan ETA 2025

Un espace-test agricole permet à des porteurs de projet agricole **de tester et consolider leur projet sur une période de 1 à 3 ans** avant installation réelle. C'est en quelque sorte un palier pour une installation plus progressive avant des étapes importantes d'une installation comme l'acquisition de foncier, ou de prêts bancaires. Le tout, sans avoir à créer son entreprise puisque c'est l'espace-test qui est reconnu comme exploitant agricole. Les **porteurs de projet agricole se testent dans un cadre légal** reconnu en signant un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE).

6 espaces tests labellisés par la Région Occitanie mobilisant 120 000 €.

Dispositif régional :

- Intervention annuelle sur ETA labellisés
- Intervention calculée en fonction du nombre de personnes accueillies, à 80% maximum des coûts d'accompagnement.

Espace test	Adresse
Terracoopa	34070 Montpellier
Essor Maraîcher	81600 Gaillac
Graines de Paysans	11300 LIMOUX
Le 100ème singe	31450 BELBERAUD
GERsMES	32000 AUCH
Ferme en Coop	65 000 Tarbes

Bilan DU/JA 2024 (service SEAT)

Bilan qualitatif DU 2024 (dossiers sélectionnés - Occitanie)

•Dossiers sélectionnés •

•Projet avec JA/NA	•74%
•Sans JA/NA	•26%

Dossiers sélectionnés : assiette éligible et subvention attribuées

	Global	Dossiers JA/NA	Autres
•Subvention moyenne	95 460 €	105 073 €	67 362 €
•Taux moyen de subvention	51%	54%	41%

Filière	•% du nombre	•%/montant subv°
Filières animales	•68%	•83%
Grandes cultures	•15%	•7%
Fruits et légumes	•9%	•5%
Viticulture	•3%	•1%
Autres filières végétales	•3%	•2%
Autres filières	•2%	•1%

30 % des exploitations sélectionnés sont en AB
51 % des exploitations sélectionnés ont 1 CAD validé
51 % des dossiers sont situés en zone montagne.